

## GOUVERNANCE FORESTIÈRE

# Plaidoyer pour l'utilisation du bois légal dans les administrations publiques

*Selon le Centre de recherche et d'action pour le développement durable en Afrique (Cerad) cette mesure permettra de promouvoir une gestion durable des forêts.*

Les administrations publiques constituent un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun. Selon Patrice Bigombe Logo, directeur général du Cirad, la consommation nationale du bois par les administrations ne tient pas suffisamment compte de la légalité ou la durabilité des sources d'approvisionnement. C'est dans ce cadre qu'il a organisé le 18 juillet 2018 à Yaoundé un atelier d'information et de sensibilisation des administrations publiques sur l'importance de l'approvisionnement et de l'utilisation des bois d'origine légale dans la

commande publique au Cameroun. « L'atelier que nous venons d'organiser était en effet un plaidoyer. Il nous a permis de sensibiliser les administrations publiques en charge des marchés publics, des mines, de l'industrie et du développement technologique, des travaux publics et des forêts ainsi que les structures sous leur tutelle respective d'élaborer et mettre en œuvre une réglementation relative à la promotion et à l'utilisation des sciages d'origine légale au Cameroun », explique Patrice Bigombe Logo. Pour y arriver, le ministère des Forêts et de la Faune apprend-on doit s'assurer que le bois utili-



ser dans la commande publique est de source légale. Dans la même veine, le ministère des Travaux publics « doit utiliser les bois d'origine légale dans la réalisation des bâtiments et travaux publics au Cameroun ». De plus, les autres administrations doivent accroître la contribution du

**L'engagement des entreprises de BTP est le premier pas vers un changement profond dans la manière dont le bois est approvisionné dans les travaux publics.**

secteur forestier à l'économie nationale, améliorer les recettes fiscales en combattant l'exploitation forestière illégale à travers la commande publique, et approvisionner le marché intérieur du bois (MIB) en bois d'origine légale. L'atelier du 18 juillet 2018 a été organisé dix jours

après celui organisé à l'intention des entreprises des bâtiments et travaux publics (BTP) qui constituent également un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation du bois au Cameroun. L'échange avait pour objectif de les sensibiliser sur l'importance d'utiliser le bois d'origine légale dans leurs activités. Ceci dans le but de promouvoir une gestion durable des forêts, de lutter contre l'exploitation forestière illégale. « L'engagement des entreprises de BTP est le premier pas vers un changement profond dans la manière dont le bois est approvisionné dans les travaux publics », avait précisé au cours dudit atelier le Dr. Richard Eba'a Atyi, coordinateur régional du Centre de recherche forestière internationale (Cifor).

*Hervé Fopa Fogang*